

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/VB

Arrêté n° 2026/177

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Paul Doumer.

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

VU la délibération n° 2016/02/345 du Conseil Municipal du 18 février 2016 relative à la modification du Règlement de Voirie de la Commune de Yerres,

VU l'arrêté municipal n° 2026/066 du 12 février 2026 (série A) relatif aux travaux de remplacement de canalisation du réseau d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales par l'entreprise SRT pour le compte du SyAGE,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté municipal n° 2026/066 susvisé est abrogé.

Article 2 : Une ampliation sera adressée au Commissariat de Montgeron, au Directeur de la Poste de Yerres, au Responsable du Centre de Distribution de la Poste de Montgeron, au Centre de Secours Principal de Brunoy, au Centre de Secours de Montgeron, au Centre Hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges, à TRANSDEV STRAV, à KEOLIS et au SIVOM pour information. Le Chef de la Police Municipale, la Directrice des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN